

Organisations associées

A. Le Conseil général est invité à accorder le statut d'Organisation associée à:

- La confédération syndicale KAMU-SEN, Turquie

La KAMU-SEN a demandé son affiliation à la CSI en juillet 2017 et s'est acquittée de toutes les formalités administratives requises. La KAMU-SEN a également demandé son affiliation à la CES.

La KAMU-SEN a été créée en 1992 et compte 395.250 membres organisés dans 12 fédérations, qui représentent toutes des travailleurs/euses du secteur public. Les plus grandes fédérations sont présentes dans les domaines suivants:

- Éducation, formation & science
- Services sociaux et de santé
- Services administratifs
- Services administratifs locaux
- Énergie, électricité
- Transports

Deux fédérations membres de la KAMU-SEN sont affiliées à IndustriAll. La KAMU-SEN a confirmé qu'elle acceptait les objectifs définis dans les statuts de la CSI et indiqué qu'elle soutenait pleinement la déclaration de la CSI/CES approuvée par nos actuelles affiliées turques en mai 2017 appelant à la fin de l'état d'urgence et à la justice pour tous les travailleurs arrêtés et licenciés par décret.

La KAMU-SEN a conseillé à ses membres de voter «non» au référendum organisé en avril par le gouvernement turc dans le but de renforcer le pouvoir du président Erdogan.

Un total de 4933 membres de la KAMU-SEN ont été licenciés ou mis à pied au cours de l'année passée et la confédération et ses fédérations leur ont proposé une assistance juridique pour les soutenir.

La KAMU-SEN a prononcé plusieurs déclarations publiques clairement opposées à l'état d'urgence, aux licenciements et aux mises à pied de 120.000 agents publics sans enquête judiciaire préalable.

Les statuts de la KAMU-SEN et leur application dans la pratique mettent en évidence le caractère démocratique de la confédération.

La KAMU-SEN reçoit 10 % des cotisations d'affiliation versées à ses fédérations et elle est totalement autonome sur le plan financier.

Il convient de souligner que 40 % de ses membres sont des femmes.

La confédération comporte un Comité des femmes actif.

Le dernier Congrès de la KAMU-SEN s'est tenu en 2014.

La KAMU-SEN rassemble quelque 400.000 personnes sur les 2,7 millions de travailleurs que compte le secteur public turc, et peut de ce fait être considérée comme un syndicat national représentatif.

La KAMU-SEN affirme être indépendante des partis politiques. Elle a d'ailleurs affiché une certaine distance par rapport au parti dirigeant et, en dépit d'attaques physiques contre son siège en avril 2017, elle a continué de conseiller à ses membres de voter «non» au référendum soutenu par les partisans

de l'AKP et du MHP.

Réunion avec le Bureau exécutif et le Comité des femmes de la KAMU-SEN

En octobre 2017, une mission conjointe des secrétariats de la CSI et de la CES a rendu visite à la KAMU-SEN et consulté les affiliées turques au sujet de leur demande d'affiliation.

La mission a rencontré à plusieurs reprises le Bureau exécutif de la KAMU-SEN, accompagné de représentantes du Comité des femmes de la KAMU-SEN.

La position de la KAMU-SEN au cours de la période récemment écoulée en Turquie est analysée dans la première partie du présent rapport.

Au quotidien, la KAMU-SEN représente et soutient ses membres aux niveaux collectif et individuel au titre de partenaire social dans les négociations avec le «Conseil des employeurs des agences publiques». Elle participe aux discussions et donne son avis au Comité économique et social national, réalise des études et des recherches et publie des documents visant à sensibiliser l'opinion aux droits humains et syndicaux.

Le Comité des femmes organise des activités de formation afin d'intégrer davantage de femmes au travail journalier de la confédération; il apporte sa contribution spécifique aux personnes qui négocient sur les questions d'égalité, et réalise ses propres recherches.

Le Bureau exécutif se compose des présidents des fédérations de la KAMU-SEN. Bien que la représentation des femmes dans les Conseils exécutifs des fédérations reflète dans la plupart des cas l'équilibre entre hommes et femmes relevé chez les membres, aucune femme ne préside une fédération, ce qui signifie qu'il n'y a pas de femmes qui siègent au Bureau exécutif de la confédération.

La délégation CSI/CES a vivement recommandé au Bureau exécutif de prendre des mesures pendant la période précédant le prochain Congrès de la KAMU-SEN (en avril 2018), notamment de changer de statut, de sorte à garantir une représentation directe du Comité des femmes dans le Bureau exécutif.

Consultation des organisations membres existantes en Turquie

Lors de réunions de consultation tenues séparément avec nos quatre affiliées turques, nous avons noté que la HAK-IS et la TURK-IS considèrent que l'affiliation de la KAMU-SEN apporterait de la valeur ajoutée à la CSI.

La DISK reconnaît la position de la KAMU-SEN au moment du référendum d'avril et sa demande de mettre fin à l'état d'urgence en Turquie, mais elle préférerait avoir plus de temps pour observer son évolution avant que la CSI ne prenne une décision sur son affiliation. La KESK, également présente dans le secteur public, n'est pas favorable à l'affiliation de la KAMU-SEN à la CSI. Elle fait part d'un manque de coopération entre les syndicats du secteur public et doute du caractère indépendant de la KAMU-SEN.

Réflexions et recommandation

La situation actuelle en Turquie a eu une incidence considérable sur le fonctionnement des syndicats et a accordé une grande importance à chaque parole et chaque déclaration des dirigeants syndicaux.

Pendant plus d'une décennie, la KAMU-SEN s'est développée pour devenir un syndicat démocratique et représentatif. Elle a pris publiquement position contre l'injustice dont le gouvernement turc a fait preuve, en particulier en 2017.

Le Secrétariat est convaincu des intentions positives des dirigeants de la KAMU-SEN pour répondre à tous les critères d'affiliation à la CSI, et la position récente de la KAMU-SEN est encourageante.

Compte tenu des tensions actuelles en Turquie et de la pression extrême qui pèse sur certaines de nos affiliées, nous comprenons leurs hésitations pour accepter une nouvelle affiliation à la CSI en ce moment.

Néanmoins, nous invitons la KAMU-SEN à **s'associer à notre lutte contre l'injustice en Turquie**, et elle semble prête à se joindre à nous.

Nous suggérons que la KAMU-SEN ait le **statut d'Organisation associée** pendant les deux prochaines années, ce qui nous permettrait de travailler ensemble dans la pratique.

Ce statut lui **donnerait également la possibilité de prendre des mesures pour améliorer l'équilibre entre hommes et femmes** dans les instances dirigeantes du syndicat, ce qui contribuerait à faire tomber l'obstacle qui subsiste avant de passer à une affiliation complète.

Par conséquent, le Conseil général est invité à offrir à la KAMU-SEN le **statut d'Organisation associée et de l'accueillir** dans les activités que nous réalisons avec nos affiliées actuelles en Turquie, afin de suivre son évolution et de proposer une affiliation pleine et entière lorsque le Secrétariat estimera que toutes les conditions sont réunies.

B. Proposer le statut d'Organisation associée aux syndicats suivants:

Bolivie	CRISOL
Croatie	HUS
Timor oriental	TLTUC
Guinée	UDTG
Iraq	GFWUI
Kurdistan irakien	KUWU
Kirghizistan	FPKg
Lesotho	LECODU
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNGTUC
Slovaquie	NKOS
Ouzbékistan	FTUU
